

Ligue des Droits de l'Homme de Quimper 1, Allée Mgr Jean-René Calloc'h 29 000 Quimper
Ldh.quimper@ldh-france.org 06 44 00 65 37

A l'attention de Mesdames et Messieurs Les candidat.E.s aux élections municipales

Mesdames ou Messieurs, La commune, née de la grande Révolution de 1789, reste l'échelon de proximité premier pour les habitantes et habitants, lieu démocratique de l'implication citoyenne, d'où l'importance que revêtent les élections municipales.

C'est pourquoi La Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend participer à ce débat pour en éclairer les enjeux.

Nous sommes attentifs à toutes actions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, basées sur la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Le « désamour » entre les citoyennes et les citoyens et les élu.e.s à tous les niveaux qui frappe notre pays fait le lit des extrêmes-droites et des populistes.

Ces élections municipales sont une occasion de donner un sens nouveau à l'action publique construite sur les droits pour tous qui donnent leur effectivité aux valeurs républicaines.

Vous êtes candidat.e aux élections municipales **qui se tiendront les 15 et 22 mars 2020** et si vous êtes élu-e, vous serez amené.e à gérer les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la ville.

Aussi, nous aimerions vous faire partager quelques-unes de nos préoccupations pour une plus grande solidarité et, le cas échéant rendre publiques vos réponses.

Sans être exhaustifs, nous souhaiterions prendre connaissance des actions et mesures que vous comptez mettre en oeuvre à l'échelon municipal, en complémentarité avec les autres institutions et partenaires locaux, dans les domaines suivants :

• **L'emploi et son accès restent un défi majeur notamment pour les personnes les plus en difficulté.**

Les entreprises ne devraient plus envisager l'emploi et la production indépendamment les unes des autres. La responsabilité d'une collectivité locale est de développer une coopération entre elles, de manière à anticiper les crises, notamment dans le cadre de l'économie sociale et solidaire.

Quelles mesures novatrices comptez-vous prendre en lien avec les autres institutions et partenaires en matière d'emploi ?

Dans une perspective d'écologie politique, reconnecter emploi et production est une priorité, à la fois pour envisager collectivement ce qu'il est utile à une société de produire mais aussi pour redonner du sens à son travail.

De quoi a-t-on vraiment besoin ? De quelles ressources disposons-nous ? Dans le respect de quelles contraintes environnementales et sociales envisageons-nous telle production ? Comment impliquer chacun dans ce processus de production pour qu'il se sente investi d'une utilité sociale et de la reconnaissance qui en résulte ? Toutes ces questions devraient être au cœur d'une véritable réflexion politique...

Qu'en est-il ?

Tout d'abord, redonner du sens au travail, c'est peut-être aussi requestionner la notion d'emploi... Car trouver à s'employer, c'est proposer sa force de travail à un employeur qui a déjà largement répondu aux questions posées plus haut. C'est ainsi que des personnes peuvent être employées à des travaux que beaucoup pensent inutiles pour la société, voire dangereux : fabriquer des LBD, déceler des failles

dans le droit pour permettre l'évasion fiscale, construire des 4X4 urbains, arracher des haies, exploiter la forêt primaire etc.

On voit le potentiel politique qu'une réflexion approfondie sur cette question recèle...

On pourrait alors imaginer un système où la propriété des outils de production serait davantage socialisée et déléguée en propriété d'usage à leur utilisateurs par des institutions démocratiques ayant préalablement évalué l'utilité sociale de l'activité économique que ces utilisateurs envisagent de conduire... Les hôpitaux, les établissements scolaires publics fonctionnent déjà sur ce principe... Et ils créent de la richesse : le maintien de la santé, l'accès au savoir.

Dans sa tentative d'évaluer sur un territoire les besoins non satisfaits et de les mettre en balance avec les compétences locales non utilisées, la démarche initiée par TZC relève un peu du même principe. L'entreprise à but d'emploi est un premier pas et nous saluons la dimension politique de ce processus qui exige une coopération indispensable entre des acteurs sociaux très différents : collectivités locales, état, entreprises, travailleurs sociaux, personnes sans emploi...

Nous soutiendrons l'économie sociale et solidaire, c'est une économie au service de tous, qui crée et produit de la richesse, qui ne délocalise pas, qui protège l'environnement, et se préoccupe des salariés et des consommateurs. Elle met en relation les associations, les coopératives, les mutuelles ; répond aux besoins de la population locale, et représente 14 % de l'emploi. Ces entreprises placent l'humain et l'environnement au cœur de leur activité et de l'économie.

Nous faciliterons la reprise d'entreprises par les salariés en coopérative (aide au foncier, à la formation, à l'accompagnement juridique), donnerons de la visibilité aux scop par la création d'un label, et créerons des espaces commerciaux réunissant ce type d'entreprises.

Plusieurs projets dans notre programme vont développer des emplois liés aux productions : la ceinture agricole et paysanne / la rénovation thermique des bâtiments de la collectivité / l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables / mais également des emplois liés aux services à la population : dans le cadre du projet éducatif local, animateurs sportif pour les écoles, animateurs de quartier pour les instances de participation et pour la jeunesse dans les quartiers (city stade, loisirs ...) accompagnement des initiatives locales comme les jardins partagés, l'habitat partagé et l'auto construction, les réseaux d'autopartage, de mobilités actives..., aménagements structurants pour la ville : plan vélo, rénovation du Théâtre Max Jacob et la construction de notre centre culture sur la Nature, le vivant

- *Souhaitez-vous vous engager dans l'expérience « Territoire zéro chômeur » ?*

Oui, pour les raisons évoquées plus haut.

Nous pensons que si elle était généralisée sur tout le territoire, elle ferait évoluer les représentations actuellement trop majoritaires d'une économie basée sur la rationalité concurrentielle capitaliste et rendrait moins utopiques celles que nous appelons de nos vœux.

• De nombreuses personnes sont généralement exclues de la vie sociale (près de 17 500 en Finistère sont allocataires du RSA/environ 6 000 habitants dans l'agglomération quimpéroise sont dans la pauvreté et un grand nombre dans la précarité).

La pauvreté n'est en rien une fatalité.

Quelles mesures novatrices comptez-vous mettre en œuvre?

Il conviendrait d'abord de regarder les réalités en face : « rendre visibles les invisibles » alors que la société de l'opulence, telle quelle veut se faire désirer, cache ce qui pourrait la contredire et la disqualifier...

Le premier objectif serait donc de donner droit de cité aux associations qui prennent en charge la question de la pauvreté et aux personnes qui la subissent, afin d'obtenir une image permanente, partagée, évaluée collectivement dans l'évolution de ses dimensions multiples, de cette pauvreté. La création d'un observatoire, composé d'élus des collectivités locales, d'associations (leurs bénévoles et leurs bénéficiaires), de personnes qualifiées (sociologues, experts divers) et de citoyens, permettrait d'avoir un diagnostic permanent de la situation et d'orienter les politiques publiques en temps réel et de manière plus pertinente.

Une instance comme « la conférence des solidarités » pourrait s'instituer de manière permanente et préfigurer un tel observatoire...

La pauvreté se traduit également par un accès limité à la santé et à la culture, une alimentation moins bonne ou la mal logement. Nous créerons une maison de la santé accessible aux plus démunis, un pass culture/sports permettant la pratique d'activités pour tous, une épicerie sociale proposant des produits bio accessible aux plus démunis.

- Quelles actions comptez-vous prendre en matière d'habitat social pour permettre aux plus pauvres de se loger dignement et de façon pérenne ?

Le logement est une priorité ; un toit, c'est un droit.

C'est pourquoi notre programme propose des mesures pour faire évoluer la situation et permettre l'accès à ce droit fondamental pour toutes et tous.

1) Construire du logement pour tous

Le territoire de QBO est de plus en plus soumis au « mitage foncier » faute d'orientations d'aménagement réalistes en terme démographique (prévisions de constructions largement supérieures aux besoins).

Depuis 2008, l'agglomération quimpéroise se caractérise par une évolution démographique moins soutenue (+0,44%) que lors de la période précédente (+ 0,5 % par an). A l'échelle du territoire, la dynamique de population est l'apanage des communes périurbaines. Plonéis, Pluguffan et Landrévarzec connaissent les taux de progression les plus élevés. A l'inverse, la ville centre voit sa population légèrement infléchir (-0,1%). Afin de retenir les ménages avec enfants dans la ville, nous créerons un outil public de construction. La construction de logements ne peut être laissée aux seuls promoteurs privés. Cet état de fait participe de l'augmentation des loyers. Pour remédier à cela, nous nous doterons d'un outil public de construction de logements destinés à la location. Nous nous appuyerons sur les compétences des organismes de logement social, dans l'objectif de produire des logements à loyer intermédiaire pour les revenus moyens, et de maîtriser le foncier en installant les nouvelles habitations dans les « interstices » urbains.

Nous poursuivrons une politique active de construction de logements sociaux en privilégiant les organismes publics HLM, l'OPAC et Finistère Habitat, en limitant sa « concession » à la promotion immobilière privée.

Prenant en compte le taux de satisfaction à 26 % des demandes de logements sociaux en 2016, et la production très insuffisante d'hébergements et de logements très sociaux, pour les ménages ou personnes en situation très difficile, nous mettrons la priorité au développement du parc social qui doit correspondre à la diversité des besoins et des ressources des ménages. Près d'un demandeur externe au parc sur deux dispose de revenus inférieurs à 40% des plafonds autorisant les prêts pour la construction de logements sociaux. Concrètement, il faut construire davantage de logements très sociaux à bas loyers (PLAI)

Les plans de rénovation urbaine à Kermoysan ont certes renouvelé le parc social mais les démolitions ne sont jamais compensées par un nombre équivalent de constructions. Des logements sont vendus alors qu'ils sont financés et pourraient être loués à bas prix. La pénurie résulte de cette politique de renouvellement qui a finalement participé à la fragilisation du quartier (le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté a augmenté contrairement à l'objectif de mixité sociale affiché)

2) Mobiliser le parc privé à vocation sociale

L'opération « cœur de ville » sera poursuivie : l'objectif de 350 logements réhabilités grâce à des aides aux travaux pour les propriétaires en contrepartie de baux locatifs sociaux sera complété par l'engagement de la ville dans une démarche de Logement d'Abord (ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022, en privilégiant des solutions pérennes de retour au logement, plutôt que la multiplication de réponses d'hébergement de court terme.) Nous répondrons à l'appel à projet dès le mois d'avril pour bénéficier de ce partenariat avec l'état qui permet de mobiliser des moyens humains supplémentaires.

3) Habiter les logements vacants, transformer les surfaces vides en habitations

QBO dispose de près de 4 800 logements vacants, soit 9 % de son parc (8% en Cornouaille). La part de cette vacance progresse et est notamment liée à une mobilité de plus en plus importante des ménages et une inadéquation entre les aspirations des ménages et la localisation ou la nature des logements disponibles.

Les logements vacants, en majorité des logements anciens (40% construits avant 1948), sont concentrés sur la ville de Quimper (84%).

La part de la vacance longue durée (de plus de 3 ans) représente 31% de la vacance totale. Ces immeubles vacants sur une longue période nécessitent des travaux de réhabilitation importants pour une remise sur le marché. Contre la vacance, l'opération « Quimper, cœur de ville » prévoit une prime de sortie de vacance en mesure incitative. Parallèlement, une taxe sur les logements vacants depuis plus de un an sera instituée pour inciter les propriétaires à remettre leurs biens en location tout en les accompagnant pour identifier les aides, notamment les opérateurs d'intermédiation locative. (L'intermédiation locative est un système qui permet, grâce à l'intervention d'un tiers social (opérateur, organismes agréé par l'État ou association agréée par l'État), de sécuriser et de simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. Elle repose sur un principe solidaire : les logements sont loués à des ménages en grande précarité, sortant par exemple des dispositifs d'hébergement et ne trouvant pas de logement sur le marché. Le propriétaire a la garantie du paiement des loyers, du bon état du logement à la sortie, de l'accompagnement du locataire tout au long du bail)

Si nécessaire, nous userons du droit de préemption, notamment pour ceux en mauvais état pour les transformer en logements conventionnés ou sociaux, après rénovation.

4) Rénover les logements existants et résorber l'habitat insalubre

Nous déploierons un plan de rénovation sans augmentation du coût total du logement. Les copropriétés privées et fragilisées et le logement social en seront les priorités.

4 % du parc privé de Quimper relève du logement « insalubre » ou « indigne ». Nous accompagnerons les propriétaires en grande difficulté financière en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre pour permettre les sorties d'insalubrité et d'habitat dégradé de propriétaires occupants impécunieux ou de locataires victimes de ces situations d'indignité ou d'indécence dans des situations où les financements de l'ANAH ne sont pas mobilisables dans l'urgence.

Les copropriétés constituent 25 % du parc de logements de QBO (735 copropriétés, 13 950 logements), essentiellement sur la ville de Quimper. Plus de la moitié d'entre elles peuvent être qualifiées de fragiles.

La Ville accompagnera les copropriétaires pour éviter ces situations en proposant des formations en amont des dégradations et des aides techniques aux travaux à réaliser.

Nous mettrons en place une expérimentation du « permis de louer » (label garantissant la qualité du logement) : suite à un diagnostic sur un périmètre défini, la Ville délivrera un « permis de louer », accompagné d'une prime aux bailleurs.

5) Faciliter et rendre transparente l'attribution des logements sociaux

Afin de garantir une équité de traitement des demandeurs, une égalité et une amélioration de l'accès au parc locatif public, de faciliter la mobilité au sein du parc d'habitations, de renforcer la mixité sociale nous réformerons le système d'attribution des logements sociaux, mettrons en place la publication d'annonces pour les logements disponibles afin de permettre le déménagement pour les personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand. Les logements adaptés aux personnes en situation de handicap seront proposés dès leur vacance.

6) Favoriser la rénovation énergétique et la réduction des consommations d'énergie dans l'habitat

L'habitat constitue le premier secteur de consommation d'énergie. Pour QBO, cela représente 35% des consommations d'énergie. Ce sont notamment les secteurs périurbains et ruraux qui sont les plus énergivores et cela en lien avec la représentation de l'habitat individuel dans ces territoires.

Le service Habitat de QBO, l'Espace Info Energie, la plateforme de rénovation de l'habitat Réseau Tynéo, conseillent et orientent les particuliers. Ils seront confortés dans leurs missions et sollicités pour aller via une équipe mobile vers les habitants qui sont les plus exposés à la fracture énergétique en milieu périurbain et rural. Un fonds « énergie pour tous » pourrait être créé en partenariat avec le Conseil départemental, la région et du mécénat comme à Rennes.

7) User du droit de préemption.

La ville peut acquérir un bien de manière prioritaire en particulier quand celui-ci représente un intérêt public. Cela permet de limiter la spéculation immobilière et de réserver des emplacements pour des projets publics et d'habitat. Cela peut concerner aussi des activités commerciales et permettre à la ville de favoriser leur implantation.

8) Favoriser l'habitat coopératif

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur, ou Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

9) Doubler la capacité des logements d'urgence, accueillir dignement les exilés, soutenir les associations

Nous doublerons la capacité municipale d'hébergement d'urgence (en favorisant l'utilisation des locaux publics inutilisés) et faciliterons la fluidité des parcours de l'hébergement d'urgence vers le logement de droit commun. Tous les outils juridiques seront mobilisés : minoration de bas de quittance, baux glissants et développement du lien entre les services municipaux logement et hébergement.

Les associations qui œuvrent pour l'accès au droit au logement, à l'accueil sans discrimination, à la recherche de foncier pour un usage solidaire seront considérées comme des partenaires et soutenues par la Ville.

10) Respecter le Schéma départemental d'accueil pour les gens du voyage

QBO a les moyens de se conformer aux recommandations du Schéma concernant l'aménagement d'une nouvelle aire d'accueil. Son implantation sera déterminée en toute concertation. Certaines personnes souhaitant se sédentariser, la Ville proposera l'aménagement de petites parcelles avec un bâtiment collectif afin d'éviter l'occupation anarchique de terrains sur les quartiers.

De nombreuses personnes n'accèdent pas ou plus à leurs droits fondamentaux.

L'isolement et « l'illectronisme » sont des facteurs aggravants et qui accentuent cette inégalité d'accès.

- *Avez-vous des propositions pour mieux faire connaître les droits existants, construire de vrais soutiens?*

Parce que la pauvreté se vit souvent à bas bruit, elle finit par s'enkyster dans des conjonctures complexes où chaque élément nourrit l'autre : pas de travail, mauvaises conditions de logement, échec scolaire, santé défaillante... Il faut donc à la fois identifier les causes singulières à l'origine des situations d'effondrement social et « faire système » pour que les personnes recouvrent leur autonomie. Dès lors, les différents services à mobiliser doivent fonctionner en réseau : chacun, dans ce réseau, doit connaître précisément ce que chaque composante fait et peut faire, afin d'organiser collectivement le réseau d'aide et de soutien dans une chaîne cohérente.

Cet exercice requiert la construction d'une culture partagée entre partenaires qui peuvent pourtant avoir des cultures professionnelles, associatives très diverses.

Il faut aussi que ce réseau soit accessible à ceux auxquels il s'adresse, à partir de différents points : école, bailleurs sociaux, associations, structures socio-culturelles, services de soins, d'assistance sociale, voire de police...

Les propositions du livre blanc concernant le points infos santé, le café des droits, le restaurant public de la solidarité et du « bon coin de la solidarité » peuvent constituer des bases de construction d'un tel réseau et la « charte de l'accès aux droits » son ciment. Mais nous savons que l'énergie nécessaire à la construction de ce réseau cohérent a aussi besoin d'un portage politique fort et pro-actif pour advenir : ce sera là notre responsabilité particulière.

Les usagers notamment les plus fragiles peuvent se voir refuser des droits pour diverses raisons sans avoir de réels recours pour faire entendre leur point de vue

- *Quelles propositions pouvez-vous faire pour améliorer cette situation ?*

Une cellule de conseil juridique pourrait être accessible à la mairie, diverses associations comme la CLCV et d'autres ont l'expertise pour l'animer. Pour les personnes les plus éloignées, nous aurons une démarche d'enquête en lien avec les autres institutions pour déterminer une nouvelle façon de toucher les plus démunis et les plus isolés, comment les travailleurs sociaux du CD et du CCAS peuvent agir ensemble pour aller vers ces personnes en fragilité et en précarité.

• **L'immigration est un phénomène qui interroge nos valeurs de solidarité et qui s'enracinera dans la durée.**

Tout être humain a le droit de pouvoir se loger, s'habiller, se soigner, se nourrir, s'éduquer, se former ...en toute dignité.

- En complémentarité avec d'autres institutions et partenaires, quelles dispositions concrètes comptez-vous prendre pour apporter des réponses rapides à ces drames humains ?

L'accueil des réfugiés est un devoir d'autant plus nécessaire d'assumer que leur nombre va s'accroître en raison notamment du réchauffement climatique et de ses conséquences écologiques, sociales et politiques...

Les associations agissant dans le soutien aux migrants doivent être soutenues dans leurs actions. Une coopération doit s'établir entre elles et la collectivité pour accueillir dignement les migrants. Nous voulons créer dans les mairies de quartiers et au CCAS un guichet d'accès aux démarches administratives des étrangers. Le suivi des demandes d'asile, de titres de séjour, les démarches d'accès aux droits sont aujourd'hui principalement assurés par des associations et des acteurs sociaux travaillant de manière isolée. Un guichet sera créé dans chaque mairie de quartier et au CCAS associant collectivité, associations et professionnels juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement ces démarches.

En plus de la question majeure de l'hébergement, ce sont les politiques et actions en matière de santé, de solidarité, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, d'accès à l'éducation et à la culture qui fondent, ici comme dans d'autres villes, des territoires hospitaliers.

- *Quelles solutions pour mettre à disposition un hébergement d'urgence pour les déboutés du droit d'asile, « les mineurs » et personnes dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé et qui se trouvent privés du droit de se loger et de travailler pour payer un loyer et subvenir à leurs besoins vitaux?*

Il faut sortir de l'urgence et structurer une politique d'accueil digne des personnes vulnérables issues des migrations, dans le respect des compétences et moyens des acteurs locaux. Kemper s'inscrit dans le réseau des villes hospitalières, c'est dans notre programme.

Les migrations relèvent de crises humanitaires, géopolitiques, économiques, écologiques, d'actes de violences et de discriminations. Pour autant, l'enjeu auquel nous sommes confrontés est moins une crise migratoire qu'une crise de l'accueil.

Si les politiques migratoires sont du ressort des États, c'est sur les territoires gérés par les communes que les personnes arrivent, rejoignent leurs proches ou leurs connaissances, souhaitent y trouver refuge, pour travailler, éduquer leurs enfants et vivre dignement dans le respect de leurs droits et de leurs devoirs. Les collectivités locales se retrouvent de fait en première ligne pour recevoir, accueillir et garantir les droits fondamentaux de ces nouveaux arrivants. Les parcours sont complexes, divers. Les personnes en exil s'installent ici et quand l'obtention du statut de réfugié permet à certains de d'accéder au droit commun, d'autres ne l'obtiennent pas et restent malgré tout, vivant sans droit, dans des conditions précaires dans l'attente d'un titre de séjour. Cela questionne nos politiques de solidarité quant à leur universalité. Il est dans le devoir des collectivités d'agir en faveur du droit et de la sûreté de tous, l'accompagnement des personnes migrantes favorise leur sécurité et la sérénité des habitants-es qui les accueillent. Au-delà des compétences relevant de chaque institution, nous devons repenser l'action publique afin de dépasser l'urgence et construire un projet partagé répondant aux besoins de toute la population.

Le nombre d'hébergements d'urgence doit être augmenté, il est actuellement insuffisant.

Des logements doivent être accessibles aux demandeurs d'asile déboutés de leur demande et se retrouvant sans solution.

• Les enjeux environnementaux, les atteintes à la biodiversité et au climat, demandent un engagement de tous, ici et maintenant.

- Nous aimerions connaître vos propositions en ces domaines.
- *Seriez-vous partant pour signer et vous engager à mettre en œuvre le « pacte pour la transition » avec ces 32 propositions proposées par la LDH et de nombreuses organisations ?*

La ville et l'agglomération doivent prendre toute leur part dans la lutte contre le dérèglement climatique Pour cela, l'empreinte carbone de toutes les actions existantes et à venir doit être mesurée. Une politique ambitieuse de réduction de cette empreinte carbone doit être menée avec comme référence première la sobriété. Notre programme reprend de nombreuses propositions du Pacte pour la Transition.

- 1) Mettre en place un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux et communautaires en commençant par les écoles. Renforcer l'aide à la rénovation thermique des logements sociaux et copropriétés fragiles en visant la résorption de l'habitat insalubre.
- 2) Alimenter les bâtiments et l'éclairage public en énergie 100 % renouvelable et locale. Cela passe par le changement de fournisseur d'électricité (Enercoop par exemple) et la production d'électricité renouvelable sur tous les sites potentiels en créant un service public de l'énergie
- 3) Renforcer l'offre et l'attractivité des transports en commun sur le territoire, réalisation de parkings relais aux entrées de la ville, améliorer la tarification solidaire des transports (gratuité pour les petits revenus), organisation d'une consultation citoyenne après débat et information sur la gratuité totale.
- 4) Faire du vélo un mode déplacement majeur :
 - Aménager des itinéraires vélo sécurisés en continuité à travers la ville, avec notamment un axe Nord-Sud et un axe Est-Ouest le long de l'Odet (schéma vélo existant mais pas mis en œuvre)
 - Aménager des accès aux voies vertes existantes vers Douarnenez et Pont l'Abbé de façon à permettre des sorties vélo en famille du domicile vers la campagne...ou la mer
 - Améliorer la signalisation des itinéraires vélo permettant d'éviter les points noirs
 - Mettre en place du stationnement sécurisé pour vélos à la gare et dans les parcs relais à aménager aux entrées de la ville
 - Rendre obligatoire via le PLU la création de parcage vélos sécurisés dans les immeubles collectifs ou semi-collectifs
 - Étudier la faisabilité de livraison en vélo-cargo des colis dans le centre ville pour éviter la circulation de camions et camionnettes dans les rues piétonnes
 - Augmenter le parc de Vélos à Assistance Electrique en location à la QUB et supprimer la limitation de durée de location (les personnes à petit revenu ne peuvent pas acheter de VAE même avec une aide à l'achat)
 - Mettre en place une vélo-école municipale destinée à permettre aux élèves de CM2 de circuler dans la ville. Etablir un partenariat avec le Conseil Départemental pour prolonger cette action avec les élèves de 6ème.
- 5) Mise en place d'un service d'auto-partage
- 6) Viser le 100 % bio dans les cantines en lien avec la réalisation d'une ceinture maraîchère bio autour de la ville, aménager 500 km de haies bocagères sur les bassins du Steir et de l'Odet, végétaliser la ville, lutter contre le gaspillage alimentaire
- 7) Réduire le volume de déchets en favorisant la réutilisation par des zones de réemploi permanentes dans toutes les déchetteries, mise en place d'une tarification incitative pour la collecte des déchets, réorienter si nécessaire le recyclage vers des filières plus vertueuses (plus de papier en Chine) et mobiliser les habitants sur le zéro déchet
- 8) créer et animer des espaces d'échanges pour les porteurs de projet, les associations et les entreprises du territoire pour développer l'économie circulaire en cohérence avec la politique d'achats public de la collectivité

• **La démocratie locale.**

- *Avez-vous des propositions innovantes pour aller au-delà des simples constats?*

Nous mettons en annexe la partie de notre projet consacrée expressément à la mise en place d'une démocratie délibérative et active. Nous estimons que nos propositions sont ambitieuses, innovantes et structurantes d'un autre type de gouvernance que celui auquel les mandatures précédentes nous ont habitués... Ce document répond à la question suivante...

La démocratie, ce n'est pas seulement pouvoir dire ce qu'on pense ; c'est pouvoir dire, être entendu, construire ensemble. Formuler des alternatives passe par un bon usage de la démocratie au plan municipal.

- *Comment comptez-vous impliquer les citoyens.nes pour les associer et partager les décisions ?*

Cf doc en annexe

Le sentiment prévaut que la parole des citoyennes et des citoyens est de peu de poids.

Toutes les formes de discrimination sont intolérables.

- *Comment, ensemble, mettre fin à toutes les agressions sexistes, racistes, antisémites, xénophobes, qui sont commises ?*

Là encore, une nouvelle culture est à promouvoir... A la fois sur la forme : notamment par l'exigence d'une exemplarité des responsables institutionnels et tolérance zéro des écarts à cette exemplarité, mais aussi par un travail de fond que l'école, les institutions socio-culturelles, les associations, les gardiens de la paix doivent assumer.

Quelles initiatives à prendre? La laïcité protège la liberté des croyants et des non croyants.

- *Comment faire vivre cette valeur fondatrice du pacte républicain ?*

La notion de laïcité est souvent mal comprise : elle ne doit pas devenir une nouvelle religion ni être une coquille vide. Favoriser le dialogue entre ceux qui la discute pour anticiper les quiproquos et dédramatiser des tensions caricaturales nous semble nécessaire.

Nous souhaitons donner à cette notion une dimension ouverte permettant d'inscrire le périmètre de la discussion publique dans un espace neutre, inclusif, habermasien, organisé selon les règles de la rationalité et dans le cadre défini par les différentes législations qui ont construit cette notion:

1789. Selon l'article 10 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen: « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

1791 La constitution confère « *la liberté à tout homme [...] d'exercer le culte religieux auquel il est attaché* ».

1881-1882. L'école « *publique, gratuite, laïque et obligatoire* » est créée par les lois Jules Ferry.

1905. La loi de séparation des églises et de l'Etat établit dans son article 1 que « *la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] dans l'intérêt de l'ordre public.* »

L'article 2 prévoit que « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ».

Quelles actions envisagez-vous de mettre en place ?

Là encore, sur des questions aussi sensibles, provoquer les rencontres pour des échanger des points de vue ancrés dans des réalités existantes, sans esprit discriminant, nous apparaît la meilleure démarche pour acculturer l'ensemble de nos concitoyens à une notion complexe mais historiquement structurante de notre espace politique. L'expression artistique, les événements festifs interculturels, le débat citoyen, la médiation sociale sont autant de moyens qui peuvent être convoqués pour travailler cette question...

• **Les libertés publiques et la sécurité des habitant.e.s sont des défis à relever.**

La sécurité se construit principalement dans des pratiques sociales.

- *Quelles actions souhaitez-vous mettre en place en matière de sécurité publique et du contrôle du recueil des données ?*

Nous souhaitons aborder la question de la sécurité d'abord sous l'angle de la bonne compréhension des facteurs qui la menace et de la prévention. Le choix de données à recueillir et leur mise en relation peuvent induire un type d'interprétation qui biaise l'accès à une représentation plus globale de la réalité. Alors on soigne le symptôme sans comprendre ce qui le produit...

Que pensez-vous de la mise en place d'un dispositif d'évaluation indépendant ?

Plus qu'un dispositif indépendant dont l'objectivité pourrait être toujours contesté, c'est une évaluation croisée entre différents partenaires qui nous paraît plus à même de prendre la mesure d'une situation évolutive. Mais que cette instance d'évaluation s'adjoigne l'aide de personnes qualifiées est bien sûr envisageable si le besoin s'y exprime...

- *Souhaitez-vous mettre fin au dispositif des « voisins solidaires » (panneaux avec un oeil vigilant) et aux caméras de vidéo-surveillance ?*

Oui, nous mettrons fin à ce dispositif dont l'esprit nous semble relever d'une vision manichéenne et caricaturale de la réalité sociale : le Bien / le Mal – les bons citoyens / ceux potentiellement dangereux... La société de suspicion qu'elle génère ne peut que favoriser les fractures sociales. En revanche, nous souhaitons que les Conseils de quartiers soient en mesure de comprendre ce qui se joue dans leur espace géographique et de se saisir de la question de la sécurité pour faire des propositions s'appuyant sur une analyse consistante de leur réalité. La participation d'une délégation des Conseils de quartier à des CLSPD (Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance) déconcentrés nous paraît indispensable ainsi que la présence d'autres acteurs sociaux(cf en annexe le chapitre de notre programme consacré à la sécurité et notamment à ce CLSPD dont nous souhaitons refonder totalement le fonctionnement).

Quant au dispositif des caméras de vidéo-surveillance, nous le laisserons s'éteindre au fur et à mesure des pannes... Nous n'envisageons absolument pas de le développer...

- *Quels services publics, rénovés, innovants, impliquant les citoyens, souhaitez-vous développer pour renforcer les pratiques sociales, les solidarités, la prévention et la sécurité?*

Voir Doc en annexe

Association citoyenne, la LDH s'attache à participer (avec d'autres) à la construction d'une société plus juste, plus humaine et solidaire.

Les défis à relever par notre association dans le cadre des droits de l'Homme notamment en direction des publics les plus fragiles sont nombreux et votre soutien est attendu.

Par ces quelques questions posées et réponses sollicitées, nous espérons apporter notre contribution citoyenne et venir enrichir le débat démocratique qui va s'engager.

C'est dans ces échanges démocratiques que se construit le « vivre ensemble ».

Une réponse de votre part avant le 15 février 2020 serait appréciée. LDH Quimper Le président
Dominique Brunel

I) Une ville émancipée, pouvoir d'échanger, de décider et d'agir ensemble

La transition écologique et sociale est possible si tout le monde est impliqué. Cela passe par l'écoute et l'élaboration avec les habitants, les acteurs économiques, culturels et associatifs, et bien sûr la jeunesse écartée des décisions alors qu'elle est tant concernée pour cette prochaine décennie.

Nous proposons des mesures concrètes pour associer les habitant-es aux décisions qui les concernent et encourager les initiatives. Nous serons attentifs aux préoccupations de toutes et tous et ferons tout pour renouer le dialogue avec les acteurs et les impliquer dans les politiques locales, la gestion des services publics et l'accès aux droits culturels entre autres. L'eau, l'espace public occupé par la publicité, l'habitat social sont des biens communs qui doivent être libérés des intérêts privés.

1) Construire ensemble le bien vivre à Kemper

Associer les habitants, les unions de quartiers, les associations et les Conseils de quartier, le Conseil Citoyen de Kermoysan et autres instances délibératives pour construire ensemble les projets dès leur élaboration, c'est pouvoir agir pleinement sur la décision et pas seulement à la marge donner son avis lors d'une réunion de concertation sur un projet déjà ficelé. Le projet et ses éventuels scénarios s'élaboreront suite à un diagnostic partagé et leur élaboration se poursuivra dans les comités de pilotage, ateliers urbains, commissions thématiques ou de suivi. Toutes les informations nécessaires à cette construction seront diffusées, les dispositifs de participation pourront être discutés.

2) Renforcer les conseils de quartier et le conseil citoyen de Kermoysan

Nous voulons affirmer la place importante de la participation des habitants issus de la plus large diversité. Ils sont des lieux de reconnaissance de l'expertise d'usage des citoyens, des lieux de coopération où les solidarités peuvent se nouer et le partenariat entre habitants, associations, institutions diverses, professionnels de l'action publique et élus peut s'établir. Pour assurer leur indépendance, ils choisiront leur règlement intérieur, disposeront des informations nécessaires à leurs prospectives, d'un local pour se réunir, de possibilités pour aller vers les habitants, seront accompagnés par un animateur pour chaque quartier. Les élus ne siégeront pas systématiquement mais sur invitation du collectif d'animation.

3) Accompagner les initiatives et les quartiers qui s'inscrivent dans la construction d'une cité écologique et sociale.

Un budget et un accompagnement des services, des élus, des professionnels, ou des structures adéquates garantiront l'accompagnement des initiatives de transition dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie, de la culture, de l'alimentation, de la solidarité... Le rôle des adjoint-es de quartier sera renforcé ainsi que leur budget, des postes seront créés pour accompagner chaque quartier dans ses projets (un animateur par quartier pour le suivi des conseils de quartier, du lien associatif et du suivi des projets)

4) Organiser des formations communes regroupant habitants, élus, associations, personnels de la collectivité.

Les projets s'élaborent dans un contexte législatif, financier, partenarial spécifique. Intégrer des habitants et des associations dans la démarche n'est pas coutumier des habitudes de la collectivité. Des formations communes seront nécessaires pour structurer un bon fonctionnement des nouveaux processus de décision.

5) S'engager à mettre à l'ordre du jour du conseil municipal toute pétition qui atteindrait 2 % du corps électoral et ouvrir un droit de votation d'initiative citoyenne pour un sujet qui en recueillerait 5 %.

Les habitants doivent pouvoir saisir le conseil municipal d'une proposition ou d'une contestation d'un projet qui ne leur semble pas relever de l'intérêt général. Une pétition d'au moins 800 signatures indiquera au conseil municipal la nécessité d'une délibération sur le sujet. QBO sera également saisi de cette proposition.

De la même manière, un sujet qui serait soutenu par 2000 signatures pourrait faire l'objet d'une votation citoyenne dont le résultat devrait être appliqué si la participation a atteint au moins le niveau de celle de l'élection municipale.

6) Créer un observatoire de la vie associative et initier un Conseil Participatif de politique associative afin de co-construire les politiques associatives entre associations, habitant-es et institutions.

Avoir un outil pour mieux connaître les associations de notre territoire et créer un lieu de dialogue sur les problématiques spécifiques aux associations (locaux, moyens financiers, partage d'expérience, mutualisation de salariés, évaluation partagée des politiques publiques..) entre associations, partenaires institutionnels et habitants c'est reconnaître la vie associative comme un interlocuteur et un partenaire à part entière.

7) Accompagner l'emploi dans les associations

L'État dans sa mission a fortement diminué l'accompagnement de l'emploi associatif, nous mettrons en place un fonds d'aide à la vie associative afin de venir en appui à celles qui veulent embaucher.

8) Consolider les liens de la collectivité et des associations par une charte d'engagements réciproques, les considérer comme des partenaires, non des prestataires.

Une charte d'engagements réciproques définira les valeurs, les principes et les engagements sur lesquels un partenariat peut s'établir entre la ville et les associations.

Leur financement ne peut se limiter à des appels à projet, au coup par coup.

Des conventions et des contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés garantiront la pérennité des projets associatifs en co-construction avec la Ville, les habitants et les associations, laissant toute sa place à l'innovation. Une attention particulière sera portée sur le versement des subventions en amont des projets.

Cette culture de coopération et de confiance réciproque dans la durée participera au développement de la vie associative, de l'innovation sociale et incitera encore davantage les quimpéroises et quimpérois à s'impliquer dans la vie locale.

9) Prévoir un accompagnement associatif pour faciliter les initiatives des jeunes

Notre jeunesse vit au rythme de l'école, des parents, des études, des passions sportives, culturelles, citoyennes, manuelles, scientifiques, des rencontres. S'engager sur un temps long pour participer aux réunions d'un « conseil des jeunes » peut compliquer leur agenda et décourager leur engagement citoyen. En revanche, permettre sur des temps courts la réalisation de chantiers en faveur de la solidarité, de l'environnement, de pratiques d'initiation à la construction écologique, au jardinage, à la réparation, grâce au soutien d'associations compétentes, peut être l'occasion de révéler des talents qui ne s'expriment pas forcément dans les parcours scolaires, de créer des réseaux sociaux d'entraide, d'accéder à l'autonomie. Les associations, les MPT / MJC, les établissements scolaires, les accueils péri-scolaires auront toute leur place dans ce dispositif spécifique pour les jeunes.

10) Penser et évaluer avec sérieux les politiques et les services publics.

Chaque politique mérite d'être évaluée pour mesurer son efficacité. Dès l'élection, des audits indépendants seront lancés pour préciser l'état financier de la gestion de l'eau, des transports en commun, du traitement des déchets, des équipements sportifs et culturels (Centre des Congrès du Chapeau Rouge, du pavillon de Penvillers) afin d'envisager leur possible évolution. Les usagers, représentants associatifs, membres de la Commission Consultative des Services publics locaux (CCSPL), des conseils de quartier, du conseil citoyen, seront associés à cette démarche d'évaluation et aux réflexions qui en découleront.

11) Garantir une large participation associative dans les instances légales consultatives (CCSPL Commission Consultative des Services publics locaux) et autres commissions extra municipales comme le Comité Local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Ces instances sont des lieux privilégiés pour établir les liens entre tous les acteurs des services publics, favoriser l'échange d'informations et d'expertise, définir des objectifs communs, animer le débat, suivre et évaluer les contrats, prévoir les évolutions pour l'amélioration de nos services publics.

La désignation par le conseil municipal ou communautaire des membres de ces instances se fera dans la transparence en tenant compte de la plus large diversité et représentativité de la population.

Leurs travaux seront portés à la connaissance de tous sur le site de la collectivité.

12) Mettre les données publiques en open data (documents auxquels les élus ont accès)

Les habitants auront accès aux informations dont disposent les élus notamment par le biais du site internet (open data) de la Ville, et pourront bénéficier si besoin

d'explications complémentaires. La Ville s'engagera à répondre comme le prévoit la loi dans un délai d'un mois à toute sollicitation des habitants.

13) Élaborer un titre protecteur de citoyenneté municipale. Donner accès à tous les résidents de plus de 16 ans aux différentes instances de participation. Agir pour le droit de vote des personnes étrangères non communautaire.

Nous soutenons l'obtention du droit de vote des étrangers installés et intégrés dans la vie de la cité. Dans l'attente de ce nouveau droit, ils participeront à tous les dispositifs de concertation et de co-construction des projets pour la Ville.

14) Créer dans les mairies de quartiers et au CCAS un guichet d'accès aux démarches administratives des étrangers.

Le suivi des demandes d'asile, de titres de séjour, les démarches d'accès aux droits sont aujourd'hui principalement assurés par des associations et des acteurs sociaux travaillant de manière isolée. Un guichet sera créé dans chaque mairie de quartier et au CCAS associant collectivité, associations et professionnels juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement ces démarches.

15) Sortir de l'urgence et structurer une politique d'accueil digne des personnes vulnérables issues des migrations, dans le respect des compétences et moyens des acteurs locaux. Kemper s'inscrira dans le réseau des villes hospitalières.

Les migrations relèvent de crises humanitaires, géopolitiques, économiques, écologiques, d'actes de violences et de discriminations. Pour autant, l'enjeu auquel nous sommes confrontés est moins une crise migratoire qu'une crise de l'accueil.

Si les politiques migratoires sont du ressort des États, c'est sur les territoires gérés par les communes que les personnes arrivent, rejoignent leurs proches ou leurs connaissances, souhaitent y trouver refuge, pour travailler, éduquer leurs enfants et vivre dignement dans le respect de leurs droits et de leurs devoirs. Les collectivités locales se retrouvent de fait en première ligne pour recevoir, accueillir et garantir les droits fondamentaux de ces nouveaux arrivants. Les parcours sont complexes, divers. Les personnes en exil s'installent ici et quand l'obtention du statut de réfugié permet à certains de d'accéder au droit commun, d'autres ne l'obtiennent pas et restent malgré tout, vivant sans droit, dans des conditions précaires dans l'attente d'un titre de séjour. Cela questionne nos politiques de solidarité quant à leur universalité. Il est dans le devoir des collectivités d'agir en faveur du droit et de la sûreté de tous, l'accompagnement des personnes migrantes favorise leur sécurité et la sérénité des habitants-es qui les accueillent. Au-delà des compétences relevant de chaque institution, nous devons repenser l'action publique afin de dépasser l'urgence et construire un projet partagé répondant aux besoins de toute la population.

En plus de la question majeure de l'hébergement, ce sont les politiques et actions en matière de santé, de solidarité, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle, d'accès à l'éducation et à la culture qui fondent, ici comme dans d'autres villes, des territoires hospitaliers.

16) S'assurer d'une gouvernance exemplaire

Pour permettre aux élus d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats entre deux exécutifs sera impossible, les droits de l'opposition seront confortés notamment par l'accès aux mêmes informations que les élus de la majorité, la participation aux groupes de projet et le droit d'expression dans les publications de la Ville.

Le journal municipal sera ouvert aux débats, un espace sera réservé aux propositions des habitants et à l'expression des contre-pouvoirs.

17) Multiplier l'affichage libre et réduire la publicité

Les espaces d'affichage pour l'expression libre et l'information d'intérêt général (événements artistiques, culturels...) seront développés et des panneaux seront réservés aux annonces de manifestations culturelles, associatives, sportives.

Les contrats de mobiliers urbains publicitaires ne seront pas renouvelés. Les panneaux publicitaires de 4 x 3 ainsi que numériques seront interdits par le Règlement Local de Publicité. La publicité représente une pollution sur divers aspects : paysagère, énergétique, environnementale (un écran numérique de publicité de 2 m² consomme autant d'énergie que 32 congélateurs...)

18) Créer des complémentarités entre coopération décentralisée, solidarité internationale et économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire associe au développement économique une finalité sociale et sociétale. Elle est portée par un champ très large d'acteurs: associations, mutuelles, coopératives, fondations... Elle se décline dans de très nombreux domaines (microfinance, commerce équitable, tourisme solidaire...) qui ont comme dénominateur commun l'innovation sociale, des logiques participatives de fonctionnement et un fort ancrage territorial. Dans les pays du Sud, l'économie sociale et solidaire est devenue une réalité du développement. L'Alliance coopérative internationale évalue à près d'un milliard le nombre de personnes membres de coopératives dans le monde, et à plus de 100 millions le nombre d'emplois générés par ces organisations. L'Organisation internationale du travail s'est emparée du sujet et travaille sur l'économie sociale et solidaire comme une des réponses à la crise mondiale. L'économie sociale et solidaire occupe donc désormais une place significative dans le champ du développement. Elle a mis en valeur des exemples concrets de projets en lien avec l'économie sociale et solidaire dans le cadre d'accords de coopération décentralisée, et mis en lumière les apports des uns et des autres au regard des pratiques de chacun. Des partenariats seront construits avec les associations de solidarité internationale et l'ADESS du Pays de Cornouaille pour développer ces accords internationaux.

19) Organiser des assises ou événements publics de débats pour lancer les grands changements dans la ville

Les grands changements feront l'objet de débats et de formations : en début de mandat, États généraux du « bien vivre ensemble » et débats sur le retour en régie pour l'eau.

20) Développer l'usage des logiciels libres et le développement des biens partagés (tiers lieux, fabriques citoyenne)

La commune s'équiper de logiciels libres, gage d'indépendance budgétaire (le changement de logiciel est fonction du besoin du service et non du fournisseur) et de possibilités de développements informatiques locaux.

Comme pour l'autopartage, nous favoriserons le développement du partage de biens (machines à laver, outillage, ateliers, innovations low tech...) ou de locaux à louer pour un usage partagé.

21) Conseil de développement

Le conseil de développement mobilise les acteurs de la Cornouaille et produit aux côtés de l'agence de développement QCD (Quimper Cornouaille Développement) des analyses et des propositions pour le territoire. Reposant actuellement entièrement sur le bénévolat, cette instance déploie des énergies peu reconnues. Il faut lui donner les moyens de fonctionner correctement, d'aller davantage vers la population, d'être intégrée réellement aux processus de décision.

Construire et défendre la sécurité de chaque personne dans la ville en tant que « bien commun »

Nous souhaitons aborder la question de la sécurité d'abord sous l'angle de la bonne compréhension des facteurs qui la menacent et de la prévention.

Nous souhaitons l'élargir en ne la réduisant pas à la seule lutte contre les atteintes aux biens et aux personnes...

Il est évident pour nous que le sentiment de sécurité des populations dans leur milieu de vie est également menacé par :

- le cortège d'événements catastrophiques que provoque déjà le dérèglement climatique.
- les effets de la mondialisation : sur l'emploi, la baisse des salaires, la réduction de la protection sociale, la perte d'identité culturelle, la propagation des épidémies etc.
- à plus petite échelle : la désertification médicale, d'éventuels soucis concernant l'approvisionnement alimentaire ou sa qualité, la disparition de certains services publics...

La délinquance doit néanmoins être prise en compte en tant que telle, sans contester la nécessité de sanctionner les infractions, les délits et les crimes.

Mais nous considérons que la sanction doit s'inscrire dans un cadre respectant 2 aspects :

- les droits de la défense et les libertés des citoyens.
- la dimension « réparatrice » de la Justice.

Loin de nous l'idée qu'une répression accrue passant par la création de polices municipales « armées », le souhait d'une Justice condamnant systématiquement à de la détention pour de plus longues peines, donc la construction de nouvelles prisons, la généralisation de la vidéo-surveillance de l'espace public, voire même de l'incitation à la délation...

Cette savons cette surenchère inefficace.

Nous lui préférons une police de proximité, une conscience citoyenne active et rappelons que le traitement de la délinquance relève tout d'abord des services de l'État... .

Voici les mesures que nous proposons de mettre en œuvre :

- Mobiliser autant que de besoin le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), un dispositif légal qui réunit l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous ouvrirons plus largement ce Conseil aux acteurs de terrain.
- Mener une réflexion et des actions concertées pour une meilleure prévention, éventuellement spécifique, à l'échelle des différents quartiers de la ville, en y associant leurs habitants, par le biais des Conseils de quartier et des MPT.
- Prolonger et améliorer dans un nouveau Contrat de ville les objectifs concernant le quartier de Kermoisan, retenu comme « territoire prioritaire de la nouvelle politique de la ville », et « éligible au nouveau programme national de rénovation urbaine » il y a 5 ans. Il conviendra de s'appuyer sur les nouvelles données dont nous pouvons disposer, telles que celles apportées par l'intéressante étude du cabinet Compas,

menée à la demande de la mairie de Quimper, dans le cadre de l'observatoire social et urbain de la ville.

- S'engager, face à ces constats, à solliciter auprès du Conseil Départemental plus de postes d'éducateurs de prévention sur les quartiers et aussi pour le centre ville. Et soutenir et accompagner leur projets...
- Proposer des partenariats, avec le concours des services municipaux, (en prévoyant une formation préalable le cas échéant), à d'autres acteurs, tels que la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) par exemple, pour aider à la réalisation de mesures à visée éducative dans un cadre pénal, comme les stages de citoyenneté ou les mesures de réparation...
- Proposer un partenariat avec l'Éducation Nationale, dès l'école primaire, pour travailler à l'apprentissage de la citoyenneté, l'accueil de l'altérité, la médiation par les pairs, la gestion des conflits du quotidien etc.
- Associer à ce partenariat les parents d'élèves, et les acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes (comme la Mission Locale), pour prévenir le décrochage scolaire, dont on connaît les grandes difficultés qu'il entraîne.
- Proposer une offre d'activités culturelles, sportives, ou autres, suffisamment variées et attractives pour que des jeunes en fragilité puissent remobiliser leurs talents propres et développer une meilleure estime d'eux-mêmes. (création de postes d'animateurs (sportifs ou socioculturels, soutien financier stable aux structures et /ou associations proposant ces activités, en attendant d'elles un accueil bienveillant et actif en direction de ces publics.)
- Faire en sorte que l'accès aux propositions culturelles de la ville (spectacles, animations et festivités...), où qu'elles aient lieu, soit possible pour tous, notamment les personnes dont les difficultés économiques et/ou personnelles et sociales les en ont trop souvent tenus éloignés...
- Organiser l'aménagement urbain de sorte qu'il participe d'une politique globale de prévention, en privilégiant les espaces de rencontres intergénérationnelles, inter-quartiers, entre autres.
- Organiser des « Etats généraux du vivre-ensemble », avec l'objectif ambitieux de mobiliser autour d'un tel événement, tant les différents acteurs de la cohésion sociale (institutionnel, associatifs, etc...), que les habitants-es, toutes générations confondues.

Les politiques de prévention de la délinquance ne doivent pas se focaliser uniquement sur les mineurs ou les jeunes adultes !

D'autres points doivent être par ailleurs également déclinés.

En matière de prévention routière...

- Poursuivre la politique de réduction de la vitesse autorisée en ville, en cohérence avec un “Plan vélo” ambitieux et cohérent.
- Participer activement aux campagnes de prévention contre la consommation d’alcool et de stupéfiants au volant.

en matière de violences contre les personnes... les violences conjugales et la maltraitance sur les enfants...

- Appuyer la recherche et la mise en place des solutions pérennes qui s’imposent, en terme de lieux d’accueil et de protection notamment, en collaboration avec les Services du Département, et en concertation avec les associations d’aide aux victimes.

Pour finir, nous tenons une nouvelle fois à souligner la nécessité :

- d’être à l’écoute des personnes concernées,
- à développer l’échange d’informations pour nourrir les diagnostics nécessaires à une action municipale adéquate,
- à évaluer pour chaque problématique qui émerge les moyens dont chaque intervenant appelé à la prendre en charge a besoin, ainsi que le bon niveau de coordination entre partenaires qui pourrait rendre plus efficaces les mesures mises en œuvre.